

# Le Monde

ENV

## En France, la création d'une Agence de la nature vire à la polémique

818 mots

14 octobre 2010

Le Monde

LEMOND

4

Français

© Le Monde, 2010. Tous droits réservés.

La secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, devait présenter les grandes lignes du projet mercredi 13 octobre

C'est l'ébullition chez les professionnels des espaces naturels. Le ministère de l'écologie veut regrouper sous l'autorité d'une unique Agence de la nature les multiples établissements publics chargés de la protection de la biodiversité dans l'espoir d'enrayer enfin la dégradation des écosystèmes. Le Conservatoire du littoral, l'Agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux de France sont parmi les premiers visés.

La secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, devait achever de présenter à l'ensemble des acteurs, mercredi 13 octobre, les grandes lignes de la réforme. Elle avance en terrain miné : les agences concernées, les syndicats et les associations écologistes redoutent un agenda caché. " Nous craignons que le gouvernement cherche avant tout à réduire les effectifs dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, et non à améliorer les services rendus à la nature ", résume Gilles **van Peteghem**, de la fédération CGC de l'environnement, de la forêt et de l'agriculture.

Née pendant le Grenelle de l'environnement, en 2007, l'idée avait été laissée en jachère par le gouvernement. Jusqu'à ce que le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo, la ressuscite en janvier 2010, début de l'année de la biodiversité, et engage une course contre la montre pour ficeler le dossier d'ici à la fin de l'année : la stratégie nationale pour la biodiversité, en cours de concertation, doit être adoptée en mai 2011.

Le visage de cette future Agence de la nature est esquissé dans un rapport confidentiel du Conseil général de l'environnement et du développement durable, dont Le Monde a obtenu copie. " La politique de préservation de la biodiversité est éclatée entre de très nombreux organismes ", observe le rapporteur, Michel Badré, selon qui " l'organisation actuelle ne permet pas d'agir avec efficacité ".

Le diagnostic est sévère, mais partagé par tous : le manque de coordination, l'absence de données comparables, la dispersion des moyens limitent la mise en oeuvre des zones Natura 2000 et laissent à l'abandon la biodiversité ordinaire des champs, des mares et des forêts. Le remède, en revanche, fait débat, même s'il n'est officiellement plus question d'une fusion pure et simple de l'ensemble des agences, présentée comme le " schéma le plus satisfaisant " par M. Badré mais rejetée par tous.

" Ces organismes détiennent des savoir-faire spécifiques, des marques appréciées du public, qu'on ne peut pas balayer ", rassure le cabinet de Mme Jouanno.

Le schéma retenu consiste à regrouper deux opérateurs, les Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels, qui remplissent déjà des missions transversales, pour créer une " holding " chargée de mettre en musique la politique du gouvernement. Cette Agence de la nature centraliserait une partie des fonctions et exercerait une tutelle directe sur le Conservatoire du littoral, l'Agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux.

" Pourquoi devrais-je rendre des comptes à une tutelle qui ne jugera notre action que sous l'angle de la biodiversité, qui n'est qu'une petite partie de nos missions ? ", s'inquiète Yves Colcombet, le directeur du Conservatoire du littoral.

L'Agence de la nature n'aurait en revanche que des liens distants avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et l'Office national des forêts, mastodontes dont la " filialisation " est jugée trop compliquée.

Ce périmètre à deux vitesses est vivement critiqué. Il a conduit l'inspecteur général des finances, Pierre Lepetit, à se désolidariser du rapport Badré. Les opérateurs " qui gèrent les ressources en eau, de la faune et de la forêt ont en charge une part importante de la biodiversité. Les exclure conduirait à créer un organisme sans moyens avec une faible crédibilité ", prévient M. Lepetit dans une note que Le

Monde s'est procurée.

" Il est étrange de prétendre protéger la biodiversité ordinaire en ne regroupant que des espaces remarquables ", observe aussi Jérôme Bignon, député (UMP) de la Somme et président du Conservatoire du littoral et de l'Agence des aires marines protégées.

Reste la question des moyens. " Il n'y aura ni baisse de budget ni réduction d'effectifs. Les moyens seront simplement regroupés au lieu d'être éparpillés ", assure-t-on au cabinet de Mme Jouanno. L'Agence de la nature devra composer avec les 3 000 agents placés sous sa tutelle. Insuffisant, dénonce Francis Combrouze, de la fédération CGT de l'environnement : " Le budget 2011 ne prévoit aucun moyen supplémentaire. Nous sommes censés développer nos actions simplement par des réaffectations de ressources, ce n'est pas à la hauteur. " Michel Badré, lui, préconise la création de ressources extra-budgétaires.

Grégoire Allix

Document LEMOND0020101013e6ae0000p